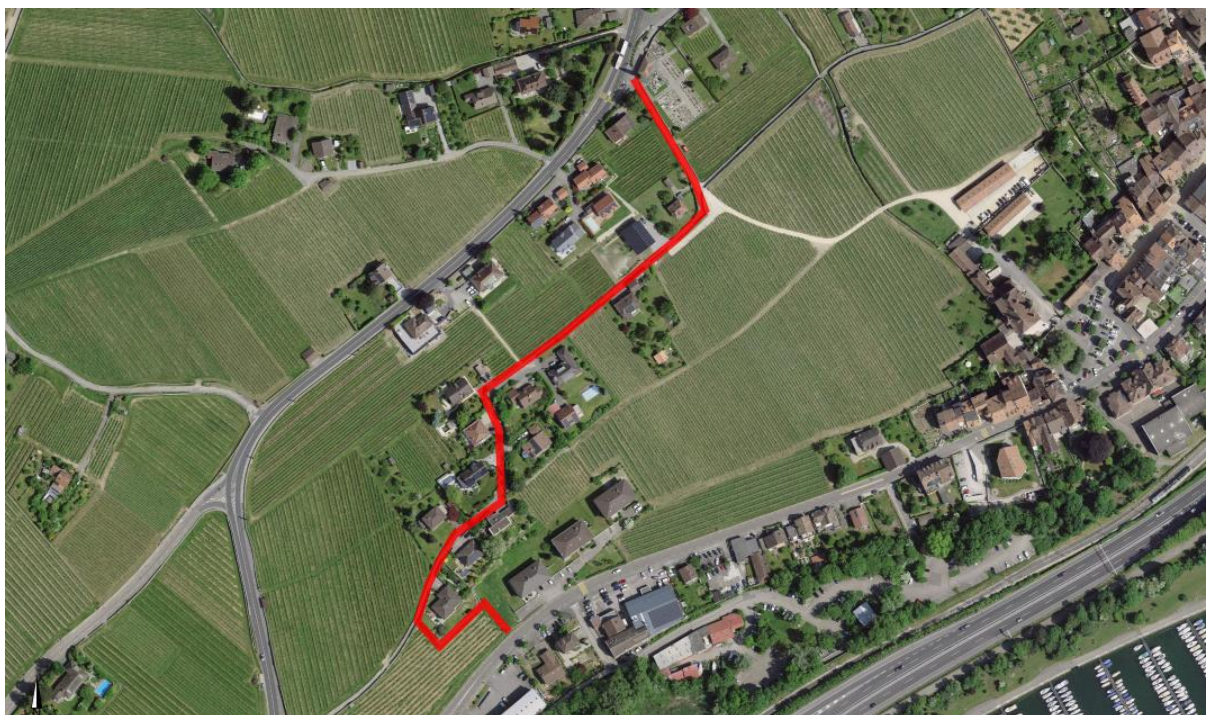




Point no 4 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de 2'634'000 CHF TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin des Abbesses à Auvernier.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,



Chemin des Abbesses, Auvernier.

1. Introduction

Par ce rapport, le Conseil Communal de Milvignes demande à votre autorité l'autorisation d'assainir les réseaux du chemin des Abbesses à Auvernier.

Les éléments déclencheurs du projet sont :

- La panne du réseau d'éclairage public sur l'entier du secteur le 18 décembre 2023 ;
- Impliquant la panne du réseau électrique basse tension sur l'entier du secteur le même jour.

2. Situation actuelle

Depuis 2021, le Conseil communal a été informé par Eli10 (gestionnaire de réseaux de la Commune) qu'au chemin des Abbesses :

- Le réseau électrique y est vétuste et montre des faiblesses,
- L'éclairage public (EP) est à refaire,
- Le réseau d'eau potable subit régulièrement des réparations et devrait être mis aux normes.

Ce chemin étant un axe secondaire bordé de villas éparses, le Conseil communal avait estimé que ces travaux n'étaient pas prioritaires et pouvaient être reportés à la législature suivante, au profit d'autres travaux plus urgents ou permettant une synergie des services plus intéressante.

Néanmoins, il n'est jamais aisé d'estimer à l'avance quelle partie du réseau tombera en panne en premier. Et les choix de priorisation du Conseil communal peuvent parfois être mis à mal.

Le lundi 18 décembre 2023, le réseau d'éclairage public est tombé en panne. Ni la Commune ni son gestionnaire de réseau (Eli10) ne sont en possession des plans des réseaux d'éclairage public et d'électricité du secteur, rendant impossible la détection du problème sans une intervention de génie civil lourde de conséquences financières. Le Conseil communal a alors validé la mise en place d'une installation provisoire, pour un montant de 10'000 CHF, afin de se laisser le temps de la réflexion.

Malheureusement, le réseau électrique du chemin des Abbesses est à son tour tombé en panne. La réaction en cascade permet d'en déduire que l'EP et l'électricité sont directement liés. Des installations provisoires pour l'électricité ont également été mises en place.

Il est à noter que les installations provisoires ne sont autorisées que pour une année, c'est pourquoi le Conseil communal a demandé rapidement une pré-étude pour la mise aux normes de l'EP, le renforcement du réseau électrique et le remplacement de la canalisation d'eau potable, tout en analysant la nécessité de revoir l'évacuation des eaux (PGEE).

Remarque : Cette situation extraordinaire implique le report de tout nouveau raccordement de centrale solaire, pompe à chaleur (PAC) ou borne de recharge dans le secteur.

3. Infrastructures souterraines

La réalisation du projet permettra une mise en conformité de tous les réseaux (communaux et tiers), afin de permettre une réduction des coûts (synergie) et d'éviter une nouvelle intervention par l'un ou l'autre des services dans les années suivant le réaménagement de surface.

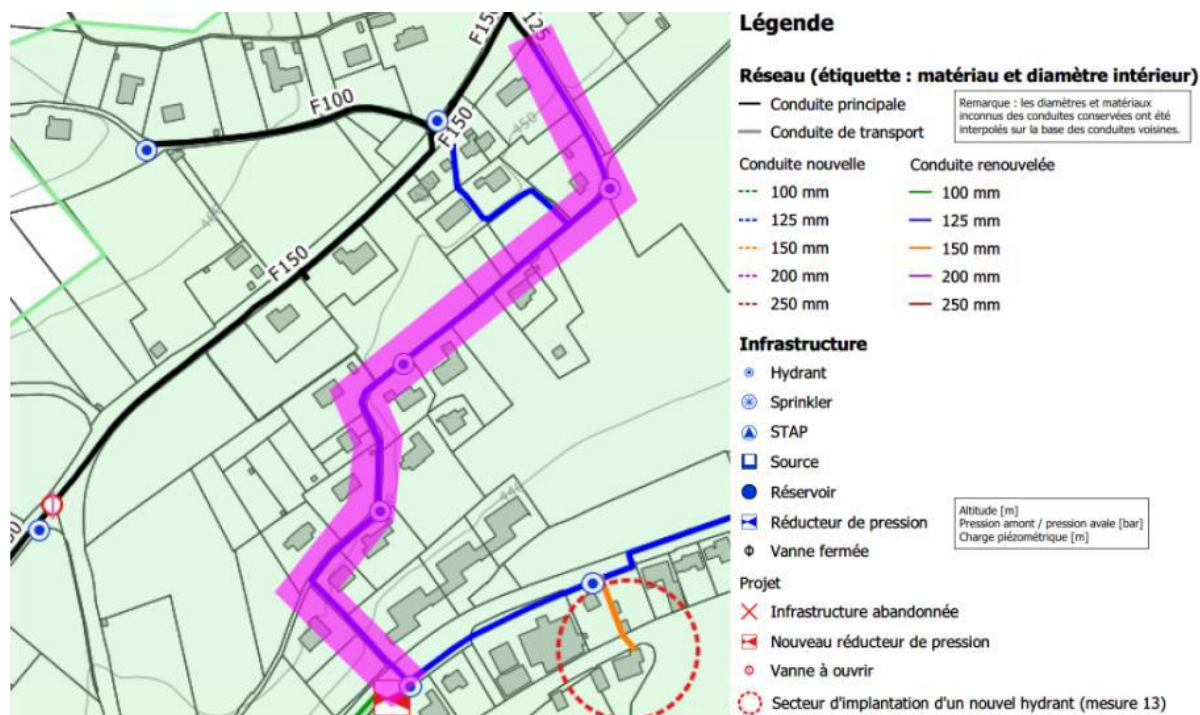
3.1. Eau potable — Propriété communale

Les canalisations sont vétustes et cèdent régulièrement.

Les travaux préconisés consistent à remplacer la conduite actuelle sur une longueur de plus de 600 m. Le remplacement de trois anciennes bornes hydrantes souterraines est également prévu, afin de mettre en conformité et améliorer la défense incendie.

Le présent projet est en accord avec les mesures du Plan Général d'Approvisionnement en eau (PGA).

Une coordination avec l'ECAP a été réalisée, afin d'identifier les besoins en défense incendie et répondre aux exigences légales.

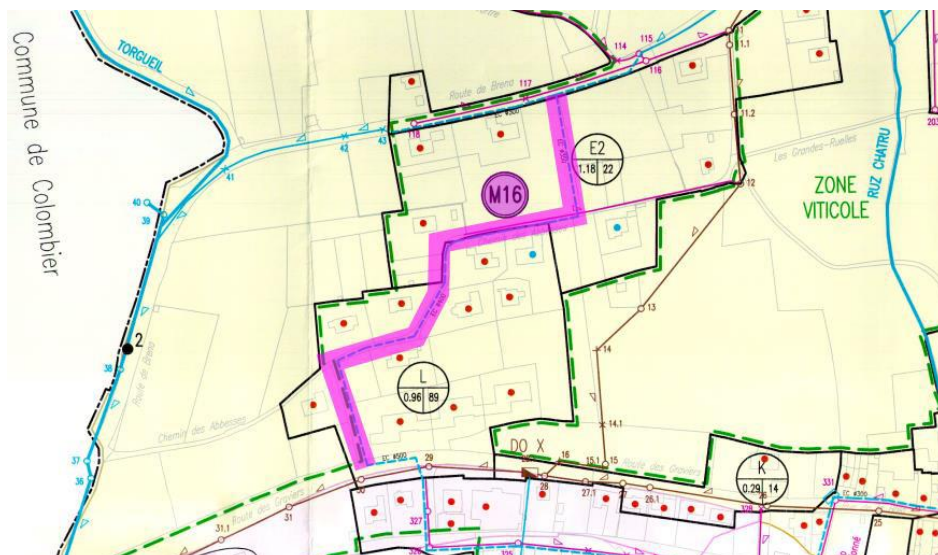


Extrait du PGA

3.2. Évacuation des eaux — Propriété communale

Les canalisations sont vétustes. Actuellement, le chemin des Abbesses est équipé d'un collecteur d'eaux mixtes (système unitaire), qui présente des défauts structurels importants et dont l'étanchéité n'est pas garantie.

Le projet prévoit la mise en séparatif effective du chemin des Abbesses sur une longueur totale de plus de 600 m, conformément à la mesure n° 16 du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) sanctionné en 2007. Les eaux de surface des places privées et des toitures des immeubles bordiers seront, si possible, raccordées à des dispositifs d'infiltration ou, à défaut, au nouveau collecteur.



Extrait PGEE

3.3. Éclairage public — Propriété communale

La rue est déjà équipée de 12 luminaires LED réglables avec détection, mais le réseau (couplé au réseau électrique) n'est pas conforme aux exigences actuelles.

Les mâts et les luminaires existants seront conservés. Le Conseil communal recommande la mise en conformité de l'infrastructure réseau dans le secteur, impliquant la mise en place de nouveaux socles et d'un nouveau câble. Cette mise en conformité du réseau d'éclairage public est indissociable de la mise en conformité du réseau électrique basse tension.

L'éclairage intelligent en télégestion sera développé, afin :

- D'économiser en énergie ;
- D'adapter la luminosité en fonction du lieu, de la date et de l'heure.

Le Plan Directeur d'Éclairage Public (PDEP) était en cours de finalisation au moment de l'élaboration du projet. Des adaptations du plan d'aménagement de surface seront donc peut-être nécessaires, sans impact significatif sur l'investissement estimé.

3.4. Électricité — Propriété communale (basse tension) ou de Groupe E SA (moyenne et haute tension)

Groupe E SA ne procédera à aucune adaptation de son réseau moyenne et haute tension dans le cadre des travaux projetés.

Le réseau basse tension doit être renforcé et renouvelé. En effet, la capacité du réseau ne permet plus de recevoir l'entier du courant injecté par les nouvelles centrales solaires privées et ne peut pas fournir l'énergie supplémentaire nécessaire au raccordement de nouvelles PAC ou bornes de recharges électriques.

La batterie d'alimentation basse tension de la rue sera donc complètement remplacée. De nouveaux câbles d'alimentation seront tirés pour reprendre les introductions privées et deux nouvelles armoires électriques de commande seront mises en place pour faciliter la distribution.

Remarques :

- En janvier 2024, un riverain du chemin des Abbesses a demandé le raccordement de sa nouvelle PAC pour le mois d'avril 2024. Ce raccordement lui a été en premier lieu refusé, vu la situation provisoire du réseau électrique. Finalement, une alternative temporaire a pu être mise en place par Eli10 et perdurera jusqu'à la réalisation des travaux.
- Au printemps 2024, une nouvelle construction a fait une demande d'augmentation d'ampérage, tout d'abord refusée également. Ici aussi, Eli10 a finalement trouvé une solution alternative provisoire.

3.5. Chauffage à distance — Propriété de CADBAR SA

CADBAR SA ne procédera à aucune extension de son réseau dans le cadre des travaux projetés.

3.6. Gaz — Propriété de Viteos SA

Viteos SA ne procédera à aucune adaptation de son réseau dans le cadre des travaux projetés.

3.7. Télécommunications — Propriété de Swisscom SA/Ello SA

Ello SA ne procédera à aucune adaptation de son réseau dans le cadre des travaux projetés.

Swisscom SA procédera à la rehausse de certaines chambres enterrées et à une petite extension du réseau sur la partie centrale de la rue.

4. Aménagements de surface

L'étroitesse du chemin des Abbesses, due aux vieux murs de vignes protégés, ne permet pas d'envisager une quelconque végétalisation ou mise en place de mobilier urbain dans ce projet.

Le chemin des Abbesses fait partie des voies historiques IVS d'importance régionale. Les murs de vignes (patrimoine historique communal) seront donc, si nécessaire, remis en état et éventuellement valorisés.

5. Investissement

Le montant de cet investissement tient compte de la complexité :

- des travaux de fouilles à exécuter dans un environnement souterrain déjà bien occupé ;
- de la gestion du chantier dans une zone très étroite, bordée par de vieux murs de vignes protégés.

Les coûts des travaux des services tiers sont intégralement à leur charge. Ils n'apparaissent donc pas dans le devis général des travaux à charge de la Commune, mais entraîneront probablement une réduction en faveur de cette dernière sur les travaux de réfection de chaussée.

L'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection du chemin des Abbesses se décompose comme suit :

| Service | CHF HT | CHF TTC (arrondi intégrant les frais secondaires) | % |
|--|------------------|---|--------------|
| Autofinancés | | | |
| Eau potable (Epot) | 533'650 | 628'200 | 24 % |
| Eaux claires (EC) + subvention aux privés | 767'340 | 903'300 | 34 % |
| Eaux usées (EU) | 217'130 | 255'700 | 10 % |
| Électricité (BT) | 573'465 | 675'100 | 26 % |
| Géomètre + preuves à futur | 40'000 | | |
| Honoraires ingénieurs | 136'980 | | |
| Sous-total des autofinancés | 2'268'565 | 2'462'300 | 93 % |
| Soumis au frein à l'endettement | | | |
| Éclairage public (EP) | 139'860 | 164'600 | 6 % |
| Chaussée | 6'000 | 7'100 | 0 % |
| Géomètre + preuves à futur + notaire + mandats spécialistes | 10'000 | | |
| Honoraires ingénieurs | 11'920 | | |
| Sous-total des soumis au frein à l'endettement | 167'780 | 171'700 | 7 % |
| TOTAL GÉNÉRAL | 2'436'345 | 2'634'000 | 100 % |

Les honoraires du bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO), ainsi que les divers et imprévus à hauteur de 10 %, sont inclus dans les travaux.

Plan des investissements

La demande de crédit qui vous est présentée n'était pas prévue dans le plan des investissements en lien avec le budget 2024. Elle fait suite à une urgence : panne du réseau électrique basse tension et du réseau d'éclairage public.

Part d'autofinancement

Les chapitres électricité, eau, épuration et eaux claires sont autofinancés par les taxes. Ces dernières ne seront pas impactées, car le montant des réserves « Financements spéciaux » est d'environ 2,5 millions de francs à fin 2023 et permet d'absorber l'augmentation des coûts (amortissement et intérêts passifs).

Soumis au frein

Le montant lié à l'éclairage public et à la chaussée est soumis au frein à l'endettement, soit environ 7 % de la demande de crédit. Le compte de fonctionnement sera donc majoré d'environ CHF 12'000.- durant les 10 premières années, puis d'environ CHF 11'000.- durant les 10 dernières années d'amortissements.

Participation aux fouilles

Swisscom SA aura à sa charge l'entier de ses travaux. Par conséquent, il y aura également une réduction en faveur de la Commune sur les travaux de réfection de chaussée en cas d'intervention.

6. Planning des travaux

Une séance d'information sera organisée avec les personnes riveraines et les vigneronns impactés avant le début des travaux.

La phase de travaux est prévue pour une durée de 12 mois, débutant idéalement à l'hiver 2024-2025. Une attention particulière sera portée à la période des vendanges.

Malgré la fermeture aux véhicules motorisés, l'accessibilité à pied sera maintenue en tout temps, permettant ainsi aux riverains d'accéder chez eux et aux vigneronns d'accéder à leurs parcelles.

Les riverains et vigneronns seront régulièrement informés de l'avancement des travaux.

7. Développement durable

7.1. Volet environnemental

Les investissements permettent non seulement de maintenir la valeur des réseaux, mais également de développer notre système séparatif d'évacuation des eaux, favorisant le désengorgement de la STEP et une meilleure qualité des eaux qui en sont issues.

La problématique du recyclage des matériaux est intégrée au projet. Il sera, par exemple, demandé qu'un maximum de matériaux d'excavation soit réutilisé (s'ils ne sont pas pollués) pour le remblayage des fouilles. Les matériaux pour la couche de fondation de la chaussée seront soumis aux règles de la construction des chaussées ; il s'agit de granulats naturels.

Les vieux murs de vignes protégés seront maintenus et renforcés. En plus de faire partie du patrimoine historique de notre Commune, ils jouent un rôle important dans le maintien des sols, limitant le ravinement et le ruissellement. De plus, ils semblent qu'ils auront un nouveau rôle à jouer dans le plan de protection contre les crues de la Commune en cours de réalisation.

7.2. Volet social

La réalisation de ce chantier apporte une plus-value positive pour la population en termes de protection incendie et d'accès à l'eau potable en suffisance. De plus, elle facilitera la mise en place de PAC, ainsi que la reprise d'une plus grande quantité de courant produit par les centrales photovoltaïques.

Lors des travaux, une attention particulière sera donnée à la logistique des utilisateurs du site, notamment les vigneronns et les riverains.

7.3. Volet économique

De manière générale, tous les réseaux ont des pertes (eau potable, eaux claires, etc.) ; en les assainissant, on les réduit au minimum.

La réalisation de ce chantier n'engendre pas d'augmentation de consommation d'électricité.

L'appel d'offres pour l'entreprise de génie civil sera conforme aux marchés publics.

Subvention cantonale à destination de la Commune : Les travaux de construction pour le collecteur des eaux claires pourront faire l'octroi d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40 % (séparatif effectif), soit un montant d'environ HT 340'000 CHF.

Subvention communale à destination des privés : Une participation communale à raison de 20 %, mais au maximum de 2'000 CHF par immeuble, est accordée aux propriétaires se raccordant à des dispositifs d'infiltration ou, à défaut, au nouveau collecteur d'eaux claires.

8. Conclusion

À ce jour, il convient de constater que le chemin des Abbesses doit faire l'objet d'une réfection complète de ses infrastructures souterraines permettant aussi de répondre aux enjeux liés à la transition énergétique.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des services industriels, des énergies, de l'environnement et de la mobilité l'avancée des travaux, et à la Commission financière le coût final pour la commune.

La nécessité d'engager ces travaux étant démontrée, le Conseil communal vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 20 mars 2024

Le Conseil communal



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de 2'634'000 CHF TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin des Abbesses à Auvernier.

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 14 novembre 2024
Vu le rapport du Conseil communal du 20 mars 2024
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964
Vu la Loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

¹ Un crédit d'engagement de 2'634'000 CHF TTC est accordé au Conseil communal pour le renouvellement des infrastructures souterraines du chemin des Abbesses à Auvernier.

² Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie selon les taux suivants :

- Chaussée : 10 %
- Éclairage public : 5 %
- Eau potable : 2 %
- Eaux claires : 2 %
- Eaux usées : 2 %
- Électricité basse tension : 3 %

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

La présidente :

Le secrétaire :

M. Kisanga Stachetti

M. Proserpi

Colombier, le 14 novembre 2024